

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BASTIA - 2002 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 04/08/2025 - B2025/004628 - 2003 B 00209 - 450 173 703 - A CAVAGNOLA

SARL A CAVAGNOLA
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
CAPITAL SOCIAL : 7600 Euros
SIEGE SOCIAL : Lot U STAGNU N° 14
20290 BORGIO

R.C.S BASTIA B 450173703
(Gestion 2003B363)

RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 juillet 2025

Chers associés,

En application de la loi et des statuts de notre société, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire pour vous rendre compte de notre gestion, et vous donner tous renseignements sur les opérations de l'exercice écoulé, clos le 31 décembre 2024.

Vous aurez à vous prononcer sur l'approbation des comptes et sur les questions portées à l'ordre du jour de l'assemblée à laquelle vous êtes aujourd'hui convoqués.

Les résolutions qui seront soumises à votre vote ont été portées à votre connaissance en temps utile, nous n'avons enregistré à ce jour, aucune remarque les concernant.

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent étant précisé que les comptes annuels qui vous sont présentés sont établis dans le respect des règles de présentation et méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

L'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé est analysée, par rapport à l'exercice précédent, de la façon suivante :



Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	77 441	100,00	78 860	100,00	-1 419	-1,80
Coût d'achats marchandises vendues	38 322	49,49	39 259	49,78	-936	-2,39
MARGE COMMERCIALE	39 119	50,51	39 601	50,22	-482	-1,22
Production vendue						
Production stockée						
Production immobilisée						
Cie de matières et sous-traitance						
MARGE DE PRODUCTION						
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	77 441	100,00	78 860	100,00	-1 419	-1,80
MARGE BRUTE GLOBALE	39 119	50,51	39 601	50,22	-482	-1,22
Autres achats et charges externes	15 448	19,95	15 312	19,42	136	0,89
VALEUR AJOUTEE	23 671	30,57	24 289	30,80	-618	-2,54
Subventions d'exploitation						
Impôts, taxes et verst assimilés	3 238	4,18	4 062	5,15	-824	-20,28
Charges de personnel	16 724	21,60	17 737	22,49	-1 014	-5,71
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	3 709	4,79	2 490	3,16	1 219	48,96
Reprises s/ charges et Transferts						
Autres produits	1		1			-28,74
Dot. amortissements et provisions	505	0,65	598	0,76	-93	-15,56
Autres charges	631	0,81			631	
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 574	3,32	1 893	2,40	681	36,00
Quote part résultat en commun						
Produits financiers						
Charges financières						
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	2 574	3,32	1 893	2,40	681	36,00
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles	322	0,42			322	
Résultat exceptionnel	-322	-0,42			-322	
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	269	0,35			269	
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 983	2,56	1 893	2,40	90	4,78

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 1983.32 Euros.

Nous vous demandons de bien vouloir les approuver et vous en proposons l'affectation suivante :

- le résultat **bénéficiaire** de l'exercice,
s'élevant àE : 1983.32
- * sera affecté au Crédit du compte Autres Réserves pour E : 1983.32

Après vous être prononcés sur cette affectation, nous vous demandons, s'il y a lieu, de bien vouloir donner quitus entier et définitif de sa gestion à la gérance.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même Code.

En application des dispositions des articles L.223.19 et suivants du Code de Commerce, nous portons ci-après à votre connaissance les opérations ou conventions de la nature de celle visée aux dits articles, intervenues ou poursuivies au cours de l'exercice écoulé entre la société et l'un de ses associés, directement ou par personne interposée.

L'assemblée prend acte de la prise en charge, par la société, des charges sociales (obligatoires et facultatives) versées pour le compte des gérants pour un montant global de 9991.60 (dont CSG déductible).

En outre, une convention concerne la location immobilière des locaux versée à E. BARTOLI pour un montant de 8400 €.

Par ailleurs, l'assemblée approuve la rémunération de gérant majoritaire versée à M. André DUTERTRE au cours de l'exercice pour un montant de 9100 €.

Enfin, l'assemblée approuve les achats d'huile effectués auprès de M. DUTERTRE, producteur, pour une somme de 18399€ (sans TVA)

Evénements significatifs survenus au cours de l'exercice :

Néant

Evénements significatifs survenus postérieurement à la clôture de l'exercice, affectant les caractéristiques de la société :

Néant

En conséquence de ce qui vient de vous être exposé, nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur les résolutions qui vous ont été soumises.



LA GERANCE



SARL A CAVAGNOLA
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
CAPITAL SOCIAL : 7600 Euros
SIEGE SOCIAL : Lot U STAGNU N° 14
20290 BORGIO

R.C.S BASTIA B 450173703
(Gestion 2003B363)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DES ASSOCIES

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,
ET LE VINGT SIX JUILLET à DIX NEUF HEURES TRENTE,

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion l'approuve, ainsi que le bilan et le compte de résultat tels qu'ils lui ont été présentés.

Elle décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

- le résultat **bénéficiaire** de l'exercice,
s'élevant àE : 1983.32
- * **sera affecté** au Crédit du compte Autres Réserves pour E : 1983.32

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL A CAVAGNOLA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 59 555 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 983 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2024 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que le règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût d'acquisition.

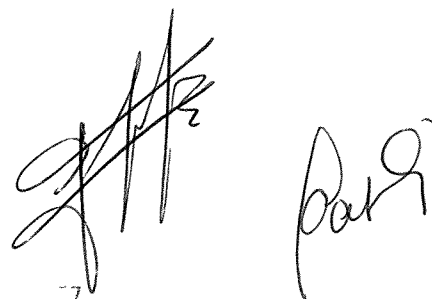
Le coût d'acquisition comprend les achats, les frais de transport, les frais de manutention, les droits de douane, les frais de déchargement et les coûts de la fonction d'approvisionnement externalisé.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entrée, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	27 490			27 490
Immobilisations corporelles	19 321			19 321
Immobilisations financières				
Total	46 811			46 811
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	16 091	505		16 596
Immobilisations financières				
Total	16 091	505		16 596
ACTIF NET				30 215

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2024
Éléments achetés	
Éléments réévalués	27 490
Éléments reçus en apport	
Total	27 490

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 661 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres			
Capital souscrit - appelé, non versé	661	661	
Charges constatées d'avance			
Total	661	661	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 600,00 Euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 76,00 Euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 283 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	458	458		
Dettes fiscales et sociales	269	269		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes (**)	2 556	2 556		
Total	3 283	3 283		

Notes sur le bilan

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
(**) Dont envers les associés	2 556			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 2 556 Euros.



Désignation de l'entreprise SARL A CAVAGNOLA

Néant ☐

Adresse de l'entreprise Rue du Docteur DRAGACCI 20130 CARGESE

Numéro SIRET* 4 5 0 1 7 3 7 0 3 0 0 0 2 3

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12

Durée de l'exercice précédent* 12

		Exercice N clos le 31/12/2024		
		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	
		Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles			
	Fonds commercial*	010	27 490	
	Autres*	014	016	
	Immobilisations corporelles*	028	030	
	Immobilisations financières* (1)	040	042	
Total I (5)		044	048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS			
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	
	Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2)	068	070	
	Clients et comptes rattachés*	072	074	
	Autres* (3)	080	082	
	Valeurs mobilières de placement	084	086	
	Disponibilités	092	094	
	Charges constatées d'avance *	096	098	
Total II		110	112	
Total général (I + II)		110	112	
PASSIF		Exercice N NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	7 600	
	Écarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	760	
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131		
	Report à nouveau	132	45 928	
	Résultat de l'exercice	134		
	Subventions d'investissement	136	1 983	
	Provisions réglementées	137		
	Total I		142	56 271
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	Total II	154	
	Emprunts et dettes assimilées		156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de TVA)	169	458	
	Comptes courants d'associés		172	
	Autres dettes		173	
	Produits constatés d'avance		175	
	Total III		176	3 283
	Total général (I + II + III)		180	59 554
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		
	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 502 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SARL A CAVAGNOLA**Néant ☐Exercice N clos le
31/12/2024**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209	210	77 441		
	Production vendue	biens	et livraisons	215	214			
		services*	intracommunautaires	217	218			
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,)				222			
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production				224			
	Subventions d'exploitation reçues				226			
	Autres produits				230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	77 441		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	39 072		
	Variation de stocks (marchandises)*				236	(750)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	15 447		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CEE et CVAL *)		243	188	244	3 238		
	Rémunérations du personnel*				250	9 100		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	7 623		
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, I-2 al. 3 du CGI))		255		254	505		
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		262	630		
	Total des charges d'exploitation (II)					264	74 867	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	2 574		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280			
	Produits exceptionnels			(IV)	290			
	Charges financières			(V)	294			
	Charges exceptionnelles	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies))	347		(VI)	300	321	
		(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D))	348					
	Impôts sur les bénéfices*			(VII)	306	269		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	1 983	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	1 983	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	269			
	Divers* (dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés)	247						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option ((Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)))		248	249				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU (44. octies A)	987		342		
	ZRD (44. terdecies)	127	JEI (44. series A)	989				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991	ZRR (44. quindécies)	138				
	ZFANG (44. quaterdecies)	345	Exonération Zone France Rurales Revitalisation (ZFRR)	181				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art 44. quaterdecies)	992	Investissements et souscriptions outre-mer	344				
	Créance due au report en arrière du déficit	346	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993				
	Dont divers							
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		350		
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990				
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649				
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	2 252	354
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356			
Déficits antérieurs reportables : * 456 dont imputés sur le résultat :				360	456			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370	1 796	372	

**ETAT ANNEXE à : 2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE
DE L'EXERCICE (en liste)**

(ligne 1 à 1)
N° 2033-B

SARL A CAVAGNOLA
Rue du Docteur DRAGACCI

20130 CARGESE

B - RESULTAT FISCAL

Divers à déduire

[illegible]

Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.
Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A CAVAGNOLA

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	27 490	402		404		406	27 490				
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	9 734	442		444		446	9 734				
	Installations générales agencements divers	450	8 968	452		454		456	8 968				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	617	472		474		476	617				
	Immobilisations financières	480		482		484		486					
TOTAL		490	46 810	492		494		496	46 810				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	495		497		498		499					
	Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506					
	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	9 734	532		534		536	9 734				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	5 738	542	505	544		546	6 243				
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560	617	562		564		566	617				
TOTAL		570	16 090	572	505	574		576	16 595				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Court terme *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	⑤	Long terme							
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.




RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A CAVAGNOLA

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres mmob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
2	
3	
4	
5	
6	
7	

Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	456
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	456
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	



III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	1 527
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	1 527	
dont cotisations facultatives Madelin			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*		380	6 096
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	6 096	
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	2 318
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	2 612
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT